

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 16 février 2015 portant nomination de Monsieur Eric MACE au poste de Juriste à la Direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Eric MACE, Juriste à la Direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de la recherche, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique PAULIAC, au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les registres de dépôt des offres ;
- Les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- Les correspondances administratives dans le cadre des procédures de marchés publics prévues à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier.
- Les décisions de sélection des candidatures et d'admission des offres ;
- Les certificats administratifs ;
- Les ordres de mission, à l'exception des missions à l'international, des agents de la Direction des affaires juridiques ;

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 08 décembre 2017

Paris, le 08 décembre 2017

Le Président directeur général



Thierry DAMERVAL